

LES MISSIONS à PROPOSER AUX JEUNES DANS LE CADRE DE CE DISPOSITIF :

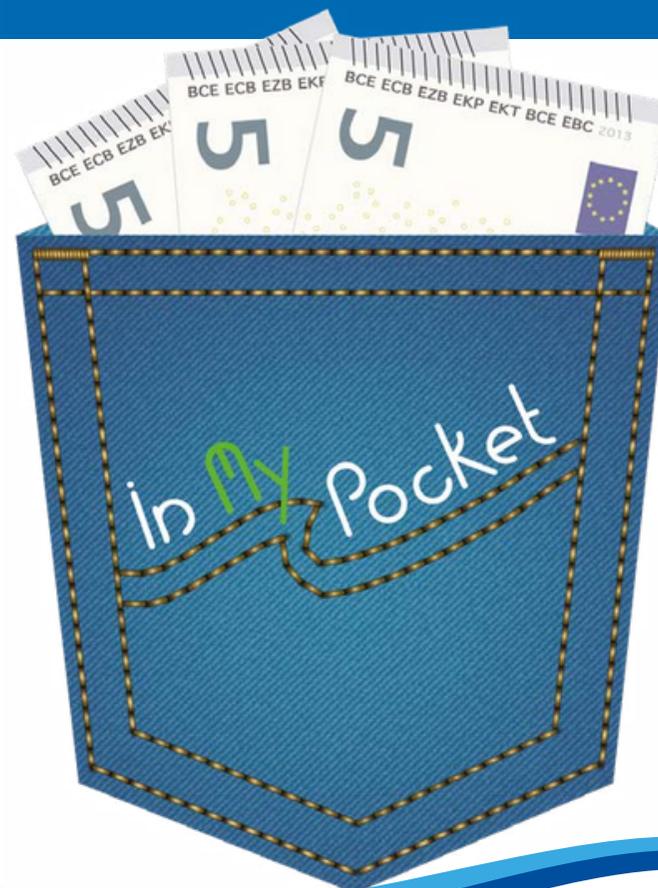
- > mission de 3 heures
- > une mission peut se décomposer en plusieurs créneaux de 3h et être proposée à plusieurs jeunes et sur plusieurs jours (mais une seule mission par jour et par jeune)
- > mission se déroulant obligatoirement pendant les vacances scolaires
- > exemples de missions : archivage, nettoyage, désherbage, accueil de public, distribution de flyers, tri/rangement...
- > Il est important que le(s) jeune(s) ne soi(en)t pas en remplacement d'un agent.

Pour échanger, poser vos questions ou proposer une mission, contactez le service Jeunesse (Philippe Guillou au 02 96 62 53 18 ou par messagerie interne).

Merci de votre collaboration



Dispositif Jeunesse



L'opération « In My Pocket » est un dispositif qui permet à un(e) jeune Briochin(ne) de 16 à 17 ans d'obtenir une indemnité en échange de missions dans les services de la ville. Il s'agit d'un dispositif qui existe déjà dans de nombreuses collectivités sous le nom de « Argent de Poche » et qui a un cadre réglementaire que le service Jeunesse doit respecter.

Qui peut y participer ?

Les jeunes, résidant à Saint-Brieuc, qui ont 16 ans mais pas encore 18 ans.

Comment ?

En échange de missions dans les différents services municipaux, les jeunes obtiennent **une indemnité de 15 e**, versée en espèces et par le service Jeunesse.

Une mission dure **3 h** et est effectuée pendant les vacances scolaires.

Pendant cette demie-journée, les jeunes intègrent une équipe au sein d'un service municipal et sont **encadrés par un agent de ce service, qui les accompagne dans leur mission.**

Afin de respecter la réglementation du travail, les jeunes ne sont

jamais amenés à prendre des risques ou à utiliser des outils motorisés.

Quels sont les objectifs ?

- ⇒ Permettre aux jeunes briochins de découvrir le fonctionnement de leur collectivité et de s'y investir
- ⇒ proposer un dispositif les aidant à financer leurs loisirs et leurs projets
- ⇒ Permettre au jeune d'appréhender le monde du travail par la
- ⇒ découverte des métiers et de notions telles que le travail en équipe, le respect des règles, les techniques de travail

- ⇒ Valoriser la jeunesse briochine
- ⇒ Favoriser le lien entre les jeunes et les agents
- ⇒ Contribuer à susciter des vocations

A partir de quand ?

La municipalité a validé le lancement du dispositif pour une inscription des jeunes à partir du mois d'avril et la réalisation de premières missions à partir des vacances d'été.

ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF

Le service Jeunesse recherche donc des missions dans les services municipaux pour les proposer aux jeunes qui s'inscriront au dispositif « In My Pocket ».

1. PRÉPARATION EN AMONT DES MISSIONS

- ⇒ Le recensement des missions est réalisé par le service Jeunesse, grâce aux contacts et aux échanges avec les différents services municipaux (techniques, fonctionnels, opérationnels).

2. RÔLE DE L'ENCADRANT AU SEIN DES SERVICES QUI ACCEPTENT D'ACCUEILLIR UNE OU PLUSIEURS MISSIONS

- ⇒ Il explique au jeune les tâches à réaliser.
- ⇒ Il réalise la mission avec le jeune ou reste à proximité pour répondre aux questions du jeune.
- ⇒ Il est garant de la sécurité du jeune.

3. une fois la mission effectuée

- ⇒ A la fin de la mission, l'encadrant remplit une courte fiche bilan avec le jeune. Elle reprend plusieurs points tels que la ponctualité, l'exécution des tâches et le respect des consignes. Elle permet le paiement de la mission.

N'hésitez pas à échanger avec le jeune concernant la mission, ses motivations et votre travail au quotidien.